L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 OCTOBRE 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No 83 rue de Chartres.

[illegible] Etat, du Conseil [illegible] de la Première [illegible] Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 15 OCTOBRE.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les [illegible] européens apportés par le Cambria, nous sont parvenus hier. Nos dates de Londres sont du 21 et de Paris du 19 septembre.

On trouvera plus loin les emprunts que nous avons faits à nos feuilles françaises. Les avis n'ont pas une très grande importance, si nous exceptons peut-être les désordres auxquels a donné lieu le retour du président Louis-Napoléon à Paris et qui font augurer tristement de l'avenir. La Société du Dix-Décembre est au fond de ces scandales; aussi, dit un correspondant, est-elle réprouvée par les journaux et par les hommes les plus sages du parti véritablement modéré.

On avait parlé d'un rapprochement entre les deux branches de la famille des Bourbons. Rien de semblable n'a eu lieu. La duchesse d'Orléans refuse de faire cause commune avec le royal exilé de Wiesbaden et de joindre les destinées de son fils à celles du comte de Chambord. On attribue à la reine des Belges ce mot: "Ne nous faisons pas Bourbons, restons d'Orléans."

Ce refus [illegible] le parti légitimiste, n'a [illegible]. Il est mieux organisé que jamais et attend que les évènemens se dessinent pour prendre une attitude tranchée.

Les départemens se sont prononcés par l'entremise des Conseils Généraux sur la révision de la Constitution. La majorité veut la révision, mais dans les formes légales, un petit nombre demande la révision immédiate. Nous [illegible] plus loin l'expression du vœu de la [illegible] des départemens.

Nous n'avons aucun fait saillant à mentionner en dehors de la France, si ce n'est la fuite de l'Électeur de Hesse-Cassel. Cet évènement n'a une espèce de gravité. L'Électeur de Hesse-Cassel, s'il retourne dans sa principauté, [illegible] que le chef d'un État fut-il [illegible] allemand, ne doit pas lever d'impôts sans y être autorisé par une Chambre qui représente ou est censée représenter les contribuables.

Les Holsteinois ont livré leur dernière bataille à Eckernförde. Victorieux d'abord, ils ont été repoussés ensuite par les Danois dans les positions qu'ils occupaient précédemment.

DERNIÈRES NOUVELLES.—Les journaux de Boston publient la dépêche télégraphique qui a été transmise à Liverpool au moment du départ du Cambria et qui renferme des nouvelles du continent d'un jour plus récentes.

Le gouvernement français a saisi à Angoulême une masse de publications incendiaires adressées à l'armée et au peuple. Un membre de l'Assemblée se trouve compromis dans cette affaire.

[illegible] dans divers départemens.

Le baron Brunow, l'ambassadeur de Russie, est revenu à Londres.

ÉLECTION D'UN SÉNATEUR.

Une élection spéciale a eu lieu la semaine dernière dans les paroisses de Madison et Carroll pour désigner un sénateur en remplacement de M. Crane, décédé. Le juge Snyder, démocrate, comme son prédécesseur, a été élu. Le vote a été peu considérable.

COTON.—Le Madison Journal du 7 annonce que le coton planté en dernier lieu commence à s'ouvrir, et ajoute que si les gelées ne se déclarent pas trop tôt les planteurs feront une balle par arpent. Ce résultat nous paraît plus que douteux.

MOREAU GOTTSCHALK.—Nous prenons plaisir à suivre notre jeune compatriote pas à pas dans la carrière qu'il a embrassée et à noter ses prodigieux succès. Moreau Gottschalk est toujours à Genève où il retient l'enthousiasme de la population [illegible]. Les applaudissemens, les bravos, les fleurs et les félicitations ne lui ont pas manqué. De Genève, où il doit donner un quatrième concert, le jeune artiste se rendra à Madrid, pour répondre à l'invitation de la reine d'Espagne, puis à Londres où sa réputation l'a devancé et où il est attendu avec une si vive impatience.

OHIO.—Des dépêches télégraphiques nous annoncent que dans l'État de l'Ohio neuf whigs, [illegible] démocrates, deux free soilers et un indépendant ont été élus au Congrès. Nous [illegible] qu'au dernier Congrès les représentans whigs de l'Ohio étaient seulement au nombre de huit. C'est toujours le gain d'un membre pour nos amis.

VOL DE LA MALLE.—Une dépêche de Baltimore, 13 courant, annonce que la malle avait été soustraite la veille entre Philadelphie et Gray's Ferry. Les sacs contenaient les lettres de New York pour Richmond, Wheeling, St-Louis et d'autres villes de l'Ouest. On calcule que les valeurs enlevées s'élèvent au moins à $100,000.

DÉPART DE L'OHIO.—Le steamer Ohio commandant Findlay Schenck, a quitté notre port hier matin, à 8 heures, pour la Havane et New-York. Il avait cinquante-six passagers.

ÉMEUTE À PHILADELPHIE.—Philadelphie a été, dans la nuit du 5 courant, le théâtre d'une émeute entre des blancs et des noirs. Un des premiers a été tué, et plusieurs autres ont reçu de très graves blessures.

LES CANDIDATS ABOLITIONISTES.

Les abolitionistes se sont déjà mis en campagne et ont désigné leurs candidats pour la prochaine élection de président. Voici leur ticket: *Pour président*, Gerrit Smith (blanc); pour vice président, Sam. Ward (nègre). C'était le seul moyen de ne pas faire de jaloux. Le nègre Sam Ward, vice président des États Unis, ce serait beau à voir!

Conseil de la Première Municipalité.—Le Conseil s'est réuni hier soir; neuf membres se trouvaient présens sous la présidence du recorder Genois.

Le maire fait savoir qu'il a adjugé à M. Broderick, la fourniture des ponts en fer, à raison de 4 [illegible] cents la liv.

Lecture est donnée d'une pétition du président du Lieu de Repos des Odd-Fellows, du président du cimetière des Pompiers et autres; elle est référée à un comité.

Une pétition de Mme de Pontalba, demandant l'élargissement des rues St-Pierre et St-Anne, en retranchant trois pieds de la banquette de la Place d'Armes, donne lieu à de vives discussions. MM. Lanata et McAlpin s'opposent à la demande, à moins que Mme de Pontalba ne s'engage à payer les frais. M. Fabre démontre la nécessité d'élargir ces rues. La demande est accordée.

M. Derbès présente une lettre des commissaires de la nouvelle douane. Ces messieurs disent qu'en conséquence des résolutions adoptées à la dernière séance, relatives à certains changemens à opérer dans la construction de la bâtisse, ils ont chargé M. Dakin, l'architecte, de se présenter au Conseil pour remettre son rapport et donner toutes les explications nécessaires.

La motion d'admettre M. Dakin au sein du Conseil étant repoussée, il s'engage une discussion à l'égard des changemens projetés dans la construction de la douane. Ces débats sont terminés par l'adoption d'une résolution enjoignant au voyer d'examiner le plan des changements projetés et de faire un rapport à ce sujet.

Plusieurs comptes renvoyés au comité des finances, ayant été reconnus justes, le Conseil en décrète le paiement.

Le comité spécial auquel avait été référé le plan d'embellir la Place d'Armes, fait son rapport. Il propose de disposer la Place du Cirque (dite Congo) pour les revues militaires, et d'y transporter la grille qui entoure actuellement la Place d'Armes. Le canon de la retraite devra à l'avenir être tiré sur la Place du Cirque. Quant à la Place d'Armes, le comité propose de faire abattre les arbres, d'élever un beau jardin et d'y planter des cyprès d'après le plan proposé. Ce rapport est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Des résolutions sont adoptées pour nommer un comité de cinq membres chargé de s'entendre avec ceux que désigneront les Conseils de la Seconde et de la Troisième Municipalité, à l'égard des améliorations suggérées par le maire dans son message du 10 courant. Ces résolutions portent sur l'urgence de prendre des mesures qui puissent tendre à maintenir le commerce de notre Cité avec les Etats voisins, par l'établissement de chemins de fer &c. Ces résolutions paraîtront prochainement dans le rapport officiel de la séance.

M. CLAY.—M. Clay est arrivé à Lexington mercredi dernier et a été accueilli avec enthousiasme par le peuple.

GELÉES.—De fortes gelées sont tombées ces jours derniers dans le voisinage de Nashville et du Tennessee. Le tabac en a beaucoup souffert, et l'on estime que les deux tiers de la récolte seront perdus.

FAILLITE.—Le bruit s'est répandu au Nord que la maison Grinnell, Black & Co., de Boston, avait suspendu ses paiemens. Le passif des faillis est évalué à trois ou quatre cent mille piastres.

STEAMER MONSTRE.—On va commencer prochainement à Louisville la construction du plus grand bateau à vapeur qui ait encore navigué sur le Mississipi. Il aura 365 pieds de long, 8 chaudières et des cylindres de 36 pouces. Ses roues auront un diamètre de 50 pieds. On calcule qu'il franchira la distance entre Louisville et la Nouvelle-Orléans en quatre jours.

MICHIGAN.—Les whigs du Michigan viennent de décerner les différentes candidatures aux fonctions d'Etat. Voici quelques-uns de leurs principaux choix: George Martin, secrétaire d'Etat; George A. Coe, auditeur général; George T. Clark, trésorier d'Etat; Austin Blair, avocat général; Samuel Barrow, surintendant de l'instruction publique; Henry Chapman, Alexander R. Tiffany et Charles Draper, juges.

La Convention a adopté des résolutions par lesquelles elle approuve le Compromis et félicite le pays sur le rétablissement de la paix et de la concorde.

BUENOS AYRES.—Des lettres de Buenos Ayres ont été reçues dernièrement au Nord. Elles annoncent qu'un violent orage a éclaté sur cette ville et que nombre de maisons ont été renversées. Beaucoup de navires ont fait côte et l'on craint que de nombreux naufrages n'aient eu lieu en mer dans les parages de Montevideo.

Le différend entre Rosas et le gouvernement français paraît enfin résolu. L'amiral français s'est embarqué pour Montevideo.

CHRONIQUE LOCALE.

ADJUDICATIONS MUNICIPALES.—Le Maire a adjugé hier à E. Looyes, pour la somme de $2400, la construction d'une maison d'école pour le premier ward de la Seconde Municipalité. Le paiement se fera à six et douze mois, avec intérêt à sept pour cent. Le contrat pour la construction d'une maison d'école dans le quatrième ward de la Seconde Municipalité, a été adjugé aux mêmes conditions à John Powers, moyennant $5,950. Les terrains [illegible] écoles appartiennent à la Municipalité. Le Maire a adjugé également à J. Nanck, à raison de 33 7/8 cents le baril, la fourniture du charbon de Pittsburg de première qualité pour l'usage des bureaux de la Seconde Municipalité et des écoles publiques, des geôles, etc.

— John Kauffman comparaissait hier devant le recorder Genois, sous la prévention d'avoir [illegible] à un officier de police dans l'exercice de ses fonctions. L'examen aura lieu [illegible].

— L'esclave John, appartenant au capitaine Coyle, a été arrêté hier dans la Première Municipalité, pour avoir assailli une femme de couleur nommée Julia Arbuckle.

— Mme Ann Williams a fait hier un [illegible] contre un individu qu'elle accuse [illegible] provocation de la part de la plaignante.

— Plusieurs plaintes en voies de fait [illegible] hier devant le recorder Genois. Des mandats d'arrêt ont été décernés.

— Le coroner a fait la levée du corps d'un homme trouvé au fleuve en face de la rue Lafayette. On n'a pu savoir son nom.

Le nègre John Johnson, accusé de meurtre sur la personne de Jean Fendle, trouvé assassiné dans la rue des Français, a été examiné hier par le recorder Seuzeneau. [illegible]

[illegible]

COUR DU MAIRE.—Cette Cour devait [illegible] dans la Deuxième Municipalité [illegible]

J. Cornelia [illegible] a été renvoyé devant la Première Cour de District pour avoir volé une paire de souliers.

John Bryer a été condamné à $10 d'amende pour avoir porté des armes cachées sur sa personne.

FRANCE.

RETOUR DU PRÉSIDENT.

Le président de la République, avançant son retour d'un jour, est arrivé à Paris le 12 septembre, à onze heures et demie. Il était attendu pour dix heures, et une foule nombreuse s'était rassemblée aux abords du débarcadère.

Des cris divers l'ont accueilli sur son passage; on signale aussi quelques scènes dans lesquelles la société du Dix-Décembre aurait joué le principal rôle.

Voici le récit de l'*Evénement*:

"Les caporaux de la légion du *Dix-Décembre* s'étaient donné rendez-vous chez le marchand de vin qui se trouve au coin de la rue de la Ferme des-Mathurins; la boutique de ce marchand de vin n'a pas désempli jusqu'à onze heures; l'enthousiasme était au niveau du vin qui coulait à pleins bords. Deux de ces entrepreneurs de succès, dont l'un à peu près ivre, était coiffé d'une casquette, l'autre d'un chapeau gris à larges bords, semblaient mener toute la manifestation. Le mot d'ordre, que chacun pouvait entendre, était: *A bas les rouges! Vive Napoléon!*

"Ces cris étaient poussés de tems en tems par des individus à voix rauques et avinées, qui, exaspérées de ne trouver aucun écho, se sont livrés à des excès de brutalité inqualifiables. Un ouvrier, qui s'est hasardé de répondre à ces provocations par le cri de *Vive la République!* a été assailli, littéralement traîné et frappé de coups de couteau à la tête; il a été conduit chez un pharmacien de la rue du Havre, où pour lui donner des soins, on a été obligé de fermer la boutique.

"Auprès du lycée Bonaparte, des scènes déplorables se sont passées.

"Un brave homme, d'un âge avancé, qui manifestait son indignation à la suite de ces violences, a été renversé, frappé, ses habits et son chapeau ont été déchirés; ce n'est qu'avec peine qu'on a réussi à le retirer des mains de ces forcenés.

"Vers les onze heures, au moment où l'on pressentait l'arrivée du président, toute cette horde a cessé ses vociférations, et s'est massée auprès de la troupe stationnée aux abords de l'embarcadère.

"A onze heures un quart, la troupe a fait un mouvement et a pris les armes. Le pas des chevaux de l'escorte s'est fait entendre, et le cri de *Vive Napoléon!* parti du groupe discipliné, a été poussé alors avec un certain ensemble. Chacun des légionnaires agitait sa casquette ou son chapeau.

"A ces cris discordans de *Vive Napoléon! A bas les rouges!* qui ont accueilli le cortège du président, a répondu une immense acclamation de *Vive la République!* répétée sur toute la longueur des rues du Havre, de la Ferme-des-Mathurins et Tronchet, et nous avons entendu bon nombre de ces cris partant des rangs de la troupe.

"La légion du *Dix-Décembre* a suivi à grand peine le cortège présidentiel qui semblait avoir hâte d'arriver à l'Elysée; sur son chemin, les décembristes distribuaient des marques non équivoques de leur bienveillance à ceux qui criaient *Vive la République!*

"Au coin de la rue de la Concorde, deux messieurs qui se donnaient le bras, et auprès desquels un cri de *vive la République!* s'était fait entendre ont été assaillis par un de ces dangereux enthousiastes. Un de ces messieurs a reçu sur la tête un coup de canne qui lui a fait une blessure profonde; le second a eu, du même coup, la main gauche meurtrie. Nous avons été témoins de ce fait, et nous ne saurions rendre l'indignation qu'il a produit sur les assistans. On s'est empressé de conduire la personne dangereusement blessée chez M. Tout, marchand de vin, où elle a reçu les soins que réclamait son état.

"Malgré toutes ces provocations, malgré tous ces actes d'une sauvage brutalité, la foule a été admirable de patience et de résignation. Les boutiques de la rue du Havre avaient été fermées de bonne heure dès les premières manifestations des *dix décembristes*.

"La police a été, de son côté, plus patiente qu'elle n'aurait dû l'être; elle a laissé faire les légionnaires du Dix-Décembre avec un calme parfait, et ne s'est opposée à aucune de ces scènes de désordre. Le cri de *Vive la République!* avait seul le talent de faire sortir les agents de leur apathie et d'amener sur leurs physionomies les marques d'un violent courroux.

"Dès huit heures et demie, les abords du chemin de fer avaient été garnis de troupes et interceptés même aux voyageurs qui devaient partir le soir. Bon nombre de personnes qui étaient venues jusqu'aux environs de l'embarcadère ont été [illegible] jusqu'à onze heures et demie pour rentrer chez elles.

"La voiture présidentielle, suivie de quatre ou cinq voitures, était escortée d'un escadron de dragons, les cavaliers portant le fusil, la crosse appuyée sur la cuisse.

"Elle était entourée, et comme investie d'un fort piquet de carabiniers. Tout cela défilait au grand trot.

"Derrière le cortège, tout le troupeau grouillant et hurlant des Décembristes s'ébranlait et se mettait à poursuivre l'escorte avec des cris de: *Vive Napoléon!*

"La troupe a été digne et silencieuse. A onze heures trois quarts les rues étaient redevenues à peu près désertes, et les agents s'en retournaient, ramenant à la rue de Jérusalem quelques imprudens coupables d'avoir crié: *Vive la République!*"

—Nous recevons la lettre suivante, qui apporte un témoignage précieux sur les déplorables faits d'hier soir:

"Monsieur le rédacteur,

"Je demeure dans le quartier de l'embarcadère de Rouen. Je me rendais chez moi hier soir vers huit heures, et je me trouvais dans la rue du Havre, à la hauteur de la rue Neuve-Saint-Nicolas, lorsqu'une foule d'individus à figures sinistres et patibulaires, vêtus la plupart de blouses uniformes, a fait entendre en m'entourant le cri de: *Vive Napoléon!* m'a intimé l'ordre de répéter ce cri, et m'a menacé de m'assommer si je n'obéissais pas. J'ai répondu par un cri fortement accentué de: *Vive la République!*

"Aussitôt, plusieurs de ces individus se sont jetés sur moi et m'ont frappé de coups de poings et de coups de pieds, en disant: "Il faut le tuer, c'est un rédacteur du *National*." Ils ont presque enfoncé mon chapeau. Les boutons de mon gilet ont été arrachés, et mon habit déchiré. J'ai riposté, contre cette lâche agression, en m'armant de la clé de ma chambre, et j'ai pu, de cette façon, mettre mes ennemis à distance, et retrouver un libre passage. Alors, piqué par la curiosité, au lieu de rentrer chez moi comme j'en avais l'intention, je suis resté rue du Havre, pour observer ce qui allait suivre.

"J'ai vu jusqu'à l'arrivée du président se renouveler au moins cent fois la scène de brutalité dont j'avais failli être victime. Les agens de police présens ne disaient rien, et j'ai même entendu un sergent-de-ville, que je pourrai désigner et signaler, si besoin en est, dire à ses camarades: "Allons nous-en, ça ne nous regarde pas; laissons-les s'arranger entr'eux."

"A côté de ces mêmes sergens-de-ville, les cris de "A bas la République! ont été poussés très souvent, sans amener de leur part même une observation. J'ai remarqué parmi les autres cris des mercenaires du *Dix-Décembre*, ceux-ci: "A bas les rouges! A bas les blancs!" Ce dernier cri dominait le premier.

"Je déclare sur l'honneur que puisque la police n'empêche pas de pareilles violences à l'égard de citoyens paisibles et inoffensifs, je saurai, en semblables circonstances, prendre des précautions pour avoir raison des assommeurs à solde.

"Salut et fraternité,

"HYACINTHE MAZEL,
"Ancien capitaine de la garde mobile, 6, passage Tivoli."

Voici maintenant le bulletin, que publie le *Siècle*, des faits qui se sont passés dans la soirée du 12:

8 heures.—Quelques curieux commencent à stationner sur la place du Havre; c'est le seul indice de la prochaine arrivée du président.

8 heures et demie.—Le 10e bataillon de chasseurs à pied débouche par la rue du Havre, tandis que le 30e de ligne arrive par la rue Saint-Lazare. Le 72e de ligne est à la suite du 10e chasseurs. Les troupes se rangent autour de la place du Havre et occupent la rue d'Amsterdam.

Pendant ces diverses évolutions, la foule, qui a augmenté, accueille les militaires par des cris chaleureux de Vive la république! Vive la constitution! Quelques groupes de dix ou douze individus, vêtus de blouses, poussent le cri de Vive Napoléon! mais se trouvant isolés, ils semblent honteux de leur rôle et ne le remplissent que modérément.

9 heures.—Les troupes ont pris position; des détachemens de cavalerie, chasseurs à cheval et guides, destinés à l'escorte du président, viennent occuper le centre de la place du Havre. Cette foule se compose d'hommes en blouse, parmi lesquels on remarque plusieurs figures sinistres. On dit dans la foule que c'est le corps d'armée de la Société du Dix-Décembre.

9 heures 1/2.—La rue du Havre est le théâtre d'une sorte d'émeute où les hommes en blouse dont nous venons de parler figurent au premier rang. Les boutiques se ferment. Le cri de Vive Napoléon! est poussé avec fureur, et accompagné de celui de: A bas les rouges et les blancs! Si quelqu'un s'avise de répondre par le cri de Vive la république! il est assailli à l'instant, bousculé et poursuivi à coups de pied et de poings, voire même de bâton. Le cri de A bas la république! est alors mêlé au cri de Vive Napoléon! Des sergens de ville se promènent tranquillement dans la foule, ce ne semble pas avoir mission de réprimer ces scènes de désordre.

10 heures.—La rue du Havre est un peu plus libre. On voit des hommes en blouse [illegible] les parcours que doit suivre le cortège. Les groupes sont plus calmes.

10 heures 1/2.—Le tumulte recommence. Quelques altercations fort vives ont lieu à la suite de [illegible] qui accueillent le cri de "Vive Napoléon."

Un escadron de dragons barre la rue Saint-Lazare à la hauteur de la rue Saint-Croix d'Antin; un général, accompagné de plusieurs officiers [illegible] de quatre guides, parcourt les [illegible] vers la rue de Stockholm et la place de l'Europe sont également occupées par des troupes.

De l'autre côté, la circulation est interdite aux voitures à partir des environs de la rue Tronchet. Des groupes de curieux forment pour ainsi dire la haie dans cette rue, sur la place de la Madeleine et dans les rues de la Concorde et du faubourg St Honoré. Sur ces points règne le plus grand calme.

11 heures 1/4.—Le président vient d'arriver. Les groupes qui stationnaient près de l'embarcadère depuis le commencement de la soirée poussent des cris de Vive Napoléon! auxquels répondent des rangs plus éloignés les cris de Vive la république!

Ses dragons qui ouvrent la marche partent au galop, suivis de plusieurs voitures, escortées sur les côtés par de nombreux cavaliers. Un escadron de cuirassiers vient ensuite.

Au delà de la rue du Havre, les curieux, en petit nombre, qui se trouvent encore sur le passage du cortège, semblent, en général, fort indifférents. A onze heures 1/2 le président et sa suite sont rentrés à l'Elysée.

La circulation, interrompue depuis huit heures à peu près par le stationnement des troupes, est enfin rétablie dans les environs de l'embarcadère. Beaucoup de personnes, que la consigne avait empêchées jusque là de regagner leurs demeures, sont enfin libres de rentrer chez elles.

Avant hier, ajoute le *Siècle*, nous avons parlé avec la plus grande réserve des faits qui se sont passés dans les environs du débarcadère du chemin de Rouen. Depuis deux jours, plusieurs lettres signées par des hommes fort honorables, sont venues confirmer, en l'aggravant, l'exactitude de nos premiers récits sur ce qui s'est passé à la vue de la police, en face de la force publique.

Un journal du soir annonce que des plaintes nombreuses ont été portées déjà devant la justice.

Nous nous bornons aujourd'hui à publier la lettre suivante qui nous est adressée par Alfred de Menciaux, dont le nom est déjà connu des lecteurs de notre partie littéraire:

"Un journal ayant cru devoir publier un récit des évènemens de la soirée de jeudi, dans lequel mon nom se trouve mêlé, je crois devoir rétablir les faits dans leur simple vérité.

"J'étais résolu à étouffer en moi l'indignation que je ressentais, et à ne pas recourir à la publicité. Nos journaux ne se répandent pas seulement en France, mais ils vont encore à l'étranger, et j'aurais voulu pour ma part qu'en dehors de nos frontières, on ignorât toujours que des actes de la plus hideuse sauvagerie s'accomplissent encore dans notre malheureux pays. Mais puisqu'on en a parlé, voici la vérité:

"Jeudi soir, je revenais avec ma famille par le train de Saint Germain de huit heures. J'étais en tenue de campagne: sur la tête, j'avais un chapeau de feutre blanc à larges bords.

"En débouchant sur la place du Havre, surpris et inquiet de voir un grand déploiement de troupes, je confiai ma femme à son père, en lui disant de gagner promptement la rue d'Isly, où il demeure. Puis, le chapeau à la main, je m'approchai d'un chef de bataillon et lui demandai: Commandant, pardon, j'arrive à la minute de la campagne, se passe-t-il quelque chose? Je suis capitaine d'état-major de la garde nationale est-il nécessaire de me rendre à mon devoir?—Il ne se passe rien, monsieur, me fut-il répondu, nous attendons simplement le président.

"Je saluai et me dirigeai vers la rue d'Isly, à travers une foule assez compacte, et qui jetait des cris assourdissans de Vive Napoléon! J'approchais de la rue, quand je me sentis serré de près et bousculé; en me retournant, je me vis corps à corps avec une dizaine d'individus en bourgeois, à l'air aviné, et de mines peu recommandables. Tous m'interpellaient à la fois, me menaçaient du poing et criaient si fort qu'il m'était impossible de les comprendre. En ce moment, et sans autre préambule, je reçus un coup violent sur la nuque, une seconde atteinte renversa mon chapeau; je me baissai pour le ramasser, et c'est alors seulement que je pus distinguer les cris de: A bas les blancs! à bas le chapeau blanc! ....chapeau blanc! vive Napoléon!

"Quand je me redressai, j'étais enveloppé, frappé par devant, frappé par derrière; je me défendis en aveugle, car mes yeux tuméfiés n'entrevoyaient presque plus les choses. Néanmoins, j'ai dû laisser de bons souvenirs.—*Crie vive Napoléon! canaille!* me hurlait-on à droite;—*veux-tu crier Vive Napoléon! Vive l'Empereur! misérable!* me vociférait-on à gauche, tandis que d'autres arrivaient par derrière en poussant les mêmes cris, jaloux sans doute d'avoir leur part de gloire dans cette belle action.

"En reculant insensiblement, j'avais atteint la hauteur de la rue d'Isly; là un inconnu se jeta sur moi à corps perdu et me porta pour ainsi dire dans la rue. On perdit probablement mes traces. Je voulus savoir le nom de celui qui m'avait prêté un si généreux secours: Je suis un officier supérieur belge, me dit-il, il est inutile que vous sachiez mon nom. Moi, je lui dis le mien et voulus le conduire dans ma famille, mais il me quitta malgré mes instances.

"Voilà, monsieur, le simple récit de ce qui s'est passé, je vous abandonne les réflexions.

"Veuillez agréer, etc.

"ALFRED DE MENCIAUX,
"Capitaine d'état-major de la garde nationale."

LES CONSEILS GÉNÉRAUX ET LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

Voici, d'après le *Siècle*, une statistique détaillée des votes des conseils généraux relatifs à la révision de la Constitution. Cette statistique ne comprend que 85 départemens, la session du conseil de la Seine étant ajournée au mois de novembre:

21 conseils, Allier, Hautes-Alpes, Ardennes, Bouches-du-Rhône, Cantal, Eure-et-Loir, Finistère, Haute-Garonne, Ile-et-Vilaine, Isère, Loire, Lot-et-Garonne, Manche, Moselle, Nièvre, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Somme, Vienne, Vosges, Yonne, se sont séparés sans s'être occupés de la question.

10 conseils, Hérault, Jura, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lozère, Morbihan, Orne, Haut Rhin, Tarn, Vendée, ont repoussé les résolutions proposées en vue de la révision.

2 conseils, Var et Vaucluse, ont émis des vœux pour demander que la Constitution soit respectée.

33 départemens ont refusé plus ou moins formellement de s'associer à l'intrigue révisionniste.

49 ont, d'un autre côté, formulé des résolutions que l'on prétendrait en vain faire considérer comme lui étant favorables. La grande majorité de ces conseils, au contraire, n'ont répondu aux propositions des meneurs qu'en exprimant en termes fort explicites leur désir de voir exécuter les prescriptions contenues dans la Constitution elle-même. Il faut classer ces 49 départemens ainsi qu'il suit:

29 conseils, Aisne, Basses-Alpes, Aube, Aveyron, Calvados, Charente, Charente Inférieure, Cher, Corrèze, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Gers, Landes, Loiret, Lot, Maine-et-Loire, Haute-Marne, Mayenne, Meuse, Nord, Rhône, Haute-Saône, Sarthe, Seine-Inférieure, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, ne se sont prononcés pour la révision qu'en tant qu'elle aurait lieu dans les conditions légales.

3 conseils, Ariège, Oise, Corse, veulent également que l'on reste dans la légalité, les deux premiers en se bornant à appeler l'attention sur l'art 45, relatif à la non-rééligibilité du président, et la Corse en demandant que les pouvoirs de M. L.-N. Bonaparte soient prolongés.

1 conseil, Pyrénées-Orientales, en demandant la révision pure et simple, voudrait aussi une prorogation de pouvoirs au profit du président actuel.

10 conseils, Ain, Côte-d'or, Indre et-Loire, Meurthe, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Seine-et-Marne, Deux-Sèvres, ont exprimé un vœu pur et simple pour la révision.

5 seulement, encore pour la plupart à des majorités très minimes ou de surprise, se sont déclarés pour la révision à bref délai: Aude, Creuse, Gironde, Loir-et-Cher, Marne.

1 sixième, Puy de-Dôme, est allé plus loin et prétend donner à l'Assemblée législative le droit de réviser elle-même la Constitution, si elle le juge utile au salut du pays.

Les trois départemens qui ne se trouvent pas compris dans la classification précédente, sont:

Ardèche et Côtes-du-Nord, qui, sans demander précisément une révision, témoignent le désir qu'on avise aux moyens de remédier aux dangers de la situation actuelle;

Et le Gard, où, dans la supposition qu'on en vienne à reviser la Constitution, l'assemblée départementale réclame le maintien de l'article 45 tel qu'il est aujourd'hui, c'est à dire du principe de la non rééligibilité du président, et voudrait subsidiairement, dans le cas où le pays renoncerait à la forme républicaine, que l'on donnât à la monarchie légitime la préférence sur ses rivales.

En résumé:

33 départemens n'ont pas voulu se prononcer pour la révision ou se sont prononcés contre.
33 , y compris le Gard, ne veulent qu'une révision légale;
18 , y compris Ardèche et Côtes-du-Nord, demandent la révision sans s'expliquer sur les conditions dans lesquelles ils la voudraient voir effectuer;
6 seulement la réclament en quelque sorte immédiatement.
—
85.

L'immense majorité est, comme on voit, en opposition formelle avec les projets des meneurs.

FUITE DE L'ÉLECTEUR DE CASSEL.

L'Électeur de Cassel, par suite d'évènemens qui ont eu lieu dans sa principauté, a été obligé de prendre la fuite.

On écrit de Francfort, le 15:

"L'Électeur n'avait pris le chemin de Hanovre que pour aller à Francfort. Il avait eu des motifs graves et sérieux pour faire ce détour. Il paraît qu'il ne s'est pas senti le courage de braver les ressentimens des bourgeois et des villes par lesquelles il aurait passé en prenant le chemin direct de Francfort.

"Comme le chemin de fer qui joint le Weser au Mein n'est pas encore achevé, l'Électeur aurait été obligé de [illegible] le grand duché de Hesse-Darmstadt, lui ont déjà fait voir à plusieurs reprises qu'elles n'aiment pas l'importation du régime de l'état de siège en Allemagne. Voilà ce qui l'a engagé à prendre le chemin de fer du Nord pour se rendre dans une ville du midi.

"L'Électeur possède à Francfort plusieurs hôtels magnifiques, dans l'un desquels il ira résider jusqu'à nouvelle occurrence. Cependant, comme l'étiquette ne permettrait pas d'avouer hautement que le prince n'ose pas gouverner ses Etats au milieu de ses fidèles sujets, la résidence sera censée être à Bockenheim, petite ville hessoise, et qui n'est qu'à quinze minutes de marche de Francfort. Ceci explique pourquoi l'Électeur a fait savoir aux autorités de Cassel que le siège du gouvernement est transporté dans le département de Hanau, où est situé Bockenheim.

"La fuite de l'Électeur a été décidée par le manque d'obéissance qu'il a rencontré jusque dans ses troupes. A Hanau, par exemple, après la démission du général commandant de la ville, le colonel du régiment qui y tient garnison avait assemblé ses officiers pour leur demander leur avis sur la conduite à tenir dans la situation actuelle; tous furent d'accord à déclarer qu'on ne ferait rien contre la légalité ni contre la Constitution.

"Le colonel informa de ce résultat les autorités de la ville, en ajoutant toutefois que, s'il y avait des troubles, il se verrait dans l'obligation de faire usage des armes. Tout le monde, et les démocrates les premiers, s'empressèrent aussitôt de le rassurer, en lui promettant de coopérer avec lui au maintien de la paix publique, qui n'a jamais été plus assurée.

"Avant-hier, la diète a tenu une séance, où il a été question de Hesse-Electorale; mais il ne paraît pas qu'on en soit venu à prendre une résolution. Quelques plénipotentiaires, comme par exemple celui du Hanovre, n'ont pas encore reçu d'instructions, et la crise ministérielle qui agite encore ce pays l'empêchera de suivre une marche assurée."

Voici sur la fuite de l'Électeur de Cassel et de ses ministres, de nouveaux détails que nous empruntons à la *Gazette de Cologne*:

"Arrivé à Hanovre le 13, avec ses deux ministres Baumbach et Haynau, le Prince-Electeur a pris, le lendemain, la route de Cologne pour se rendre à Francfort; mais arrivé à Langenfeld il a sur le conseil d'un employé supérieur de la police, quitté le convoi du chemin de fer de Minden et poursuivi sa route en chaise de poste.

"Le troisième ministre hessois, M. Hassenpflug, se trouvait, le 14, à Rheda, où il était avec sa femme, pour s'enfuir en Belgique. Pâle et effrayé, il prit place dans le convoi de Cologne en annonçant qu'il se rendait à Coblentz. Bientôt le bruit courut qu'il se trouvait parmi les voyageurs, et il put recueillir de la bouche de ses voisins une foule de malédictions et des imprécations à son adresse.

"Le convoi arriva à trois heures à Dusseldorf. Deux gendarmes instruits de la présence de Hassenpflug, condamné pour faux par un tribunal prussien, s'approchèrent. Un voyageur qui, pendant la route avait regardé M. Hassenpflug avec une certaine persistance, s'entretenait avec l'un des gendarmes, lorsque M. Hassenpflug s'avança vers lui et lui dit: "Monsieur, pourquoi me persécutez-vous?—Je ne vous persécute pas, répondit le voyageur, je raconte à cet homme les infamies commises par Hassenpflug.—Et si c'était moi?— Alors cet homme saurait ce qu'il aurait à faire."

"Le gendarme somma M. Hassenpflug d'exhiber ses papiers; le ministre tira un papier, lorsqu'une voix retentit de la foule: Ne vous laissez pas duper; c'est un faussaire! M. Hassenpflug dut accompagner le gendarme au bureau de police, où ses effets le suivirent.

"Un convoi postérieur annonce que M. Hassenpflug n'a pas été arrêté à Dusseldorf, mais qu'il est reparti à quatre heures en chaise de poste pour Langenfeld, afin d'y rejoindre l'Électeur. D'après les derniers renseignemens de Cassel, le motif qui aurait principalement déterminé la fuite de l'Électeur et de ses ministres, serait que le général Bauer, voyant la résistance que rencontraient partout ses ordres, se serait fait porter malade et aurait demandé sa mise à la pension immédiate."

PRUSSE.

"Berlin, 16 septembre.

"La *Correspondance constitutionnelle* parle de la prochaine convocation du parlement de l'Union à Erfurt."

On écrit de Berlin, le 16 septembre:

"Notre gouvernement ayant appris que l'Électeur de Hesse avait provisoirement fixé le siège de son gouvernement à Bokenheim, a donné l'ordre aux troupes prussiennes stationnées dans cette résidence de se retirer, pour éviter jusqu'à l'apparence même d'une intervention dans les affaires intérieures de l'électorat.

"Notre gouvernement ne sortira de son rôle passif que dans le cas où il serait forcé par l'intervention d'autres troupes fédérales. Tous les préparatifs sont faits en cas d'éventualités de ce genre.

"Bien que les finances de la Hesse soient dans une situation prospère et jouissent d'une confiance bien fondée, on refuse ici le papier monnaie de ce pays, en prévision de l'occupation de la Hesse par les troupes étrangères."

On écrit de Berlin, 15 septembre:

"A la nouvelle du départ subit de l'électeur de Hesse et de ses conseillers, un conseil de cabinet s'est tenu, et, malgré une conférence qui a duré trois heures et demie, aucune résolution n'a été adoptée. Deux membres du ministère ont fait prévaloir l'avis de s'abstenir de toute démarche qui pourrait susciter des complications plus graves que celles qui existent déjà, et de devenir un nouvel objet de querelle avec l'Autriche.

"Le roi de Hanovre n'a pas voulu accorder son appui à l'électeur de Hesse. Comme nous le disions hier, il lui a donné le conseil d'invoquer l'aide de la diète. Le roi Ernest s'est prudemment abstenu d'une intervention très impopulaire dans son pays, où l'électeur ne rencontre pas la moindre sympathie.

"Nous ne croyons pas nous tromper en prédisant que ce qui se passe actuellement désillusionnera tout à fait les membres de l'Union restreinte et les engagera à s'en détacher; le duc de Brunswick sera l'un des premiers; son séjour à Vienne a porté ses fruits.

"Dans nos cercles politiques, on ne croit pas que M. de Persigny revienne au poste qu'il a occupé ici.

"Un prince de la famille royale, on ne dit pas lequel, doit aller à Varsovie inviter, au nom du roi, l'empereur et l'impératrice à venir à Berlin.

"On assure que le roi fera sa rentrée dans la capitale le 16, avec beaucoup de pompe."

SCHLESWIG-HOLSTEIN.

On écrit de Hambourg:

"14 septembre, 2 heures de l'après-midi.

"Nous recevons des nouvelles de Rendsbourg du 13, à quatre heures de l'après-midi. Les navires de guerre danois étaient venus prendre position dans le port d'Eckernförde, où une terrible canonnade s'est engagée entre les batteries, qu'après la prise de la ville les Holsteinois y avaient à la hâte érigées du côté de la mer. Ces derniers, vigoureusement attaqués ont été forcés de nouveau d'abandonner la ville, qui avait été incendiée sur différens points, à la lueur du [illegible] pendant la nuit, à plusieurs lieues à la ronde.

"Il résulte de l'ensemble des opérations exécutées et des communications reçues, que l'armée du Holstein, après les premiers succès obtenus dans la journée du 12, a été forcée le 13 de battre en retraite; que le général de Willisen, peu sûr de pouvoir maintenir les communications entre les différentes divisions, a dû renoncer à entrer plus avant dans le pays, et que, attaqué à droite et à gauche par les Danois, il a été contraint par eux d'abandonner une seconde fois le Schleswig, en reprenant ses anciennes positions en avant de la forteresse de Rendsbourg.

"On pourrait, avec quelque sévérité, demander à ce général compte des flots de sang de nouveau et inutilement répandus, quels succès décisifs pouvait-il espérer d'obtenir, en ordonnant à l'armée sous son commandement de pénétrer une seconde fois dans le Schleswig, sans être sûr de pouvoir s'y maintenir et de recevoir des secours matériels de la part des populations qui se sont tenues complètement impassibles!

"Il est connu que l'armée danoise, dans le Schleswig, se trouve concentrée dans des positions extrêmement formidables; qu'à chaque pas, pour ainsi dire, elle y élève des retranchemens, dont quelques-uns même, ceux de Dannewirk, passent pour être inexpugnables. Les [illegible] et les récens échecs essuyés par l'armée holsteinoise peuvent, en grande partie, être attribués aux sentimens outrés de bravoure que s'attribuent exclusivement les chefs, et au mépris qu'ils affectent pour celle des Danois leurs ennemis."

(Par voie télégraphique.)

"La *Reforme allemande* annonce, en date de Hambourg, 14 septembre, à midi, que le quartier-général de l'armée schleswig-holsteinoise est à Wittensee. On attend une nouvelle attaque sur un autre point. On parle de la perte de 250 hommes."

ESPAGNE

Toutes les correspondances de Madrid s'accordent à annoncer qu'il s'est élevé de sérieuses discussions entre les ministres, dont quelques-uns désapprouvent hautement la conduite tenue par le ministre de l'intérieur pendant les élections. Le plus [illegible], dit-on, est le général Narvaez, et il exprime très énergiquement sa mauvaise humeur.

"Il trouve qu'il est anormal et d'un fâcheux effet qu'il n'y ait dans la prochaine chambre aucun membre de l'opposition modérée et qu'une douzaine seulement de progressistes, la plupart sans notoriété, s'y soient trouvé placés. Il déclare que le gouvernement n'avait rien à craindre d'une opposition plus nombreuse, et qu'il se serait honoré et fortifié par une politique moins exclusive. A son avis, et il a raison, une Assemblée sans opposition est ce qu'il y a de plus favorable aux intrigues, aux desseins ministériels et par conséquent de plus dangereux pour le parti modéré.

On dit que M. Pidal, surtout, se plaint très vivement que son nom ait été opposé, dans l'élection de Cadix, à celui de son beau-frère, M. Mon, élu à une grande majorité comme partisan de la liberté commerciale. M. Pidal a eu à ce sujet, avec M. Sartorius, une explication qui a fini par une rupture ouverte. Les ministres de la marine et de la guerre, MM. Roca de Togores et Armero, ont pris parti pour M. Pidal et donné, dit on, leur démission.

Il y a à peu près trente nouvelles élections à faire, et l'opposition y aura peut-être quelques succès. Mais, quoi qu'il arrive, aucune des notabilités de l'opposition ne siégera dans la [illegible] d'Albaïda sont restés sur le carreau. Parmi les hommes éminens du parti, deux seuls ont été réélus, M. Sanchez Silva, à Utrera, en Andalousie, comme libre-échangiste, et M. Pascual Madoz, deux fois, à Barcelone comme protectionniste.

Quant à l'opposition conservatrice, il ne revient pas un seul de ses membres, dont les plus notables sont MM. Rios Rosas, Gonzalez Bravo, Gonzalo Moron, Nocedal, Pacheco, Polo et Benavides.

Le bruit courait que le général Cordova, capitaine-général de Madrid, avait donné sa démission. Mais on était convaincu qu'il n'y aurait rien de [illegible] avant la rentrée du général Narvaez, [illegible] le Heraldo du 10 annonce le retour pour le lendemain.

GRÈCE.

Une lettre d'Athènes, du 3 septembre, que publie le *Wanderer* de Vienne, donne les détails suivans sur l'assassinat du ministre des cultes et de l'instruction publique, M. Korkotakis. Il rentrait le 1er de ce mois, d'une promenade faite avec sa femme et le sénateur Antoniades, et la voiture s'était arrêtée vers sept heures du soir à la porte de sa maison (située dans une des rues les plus populeuses d'Athènes), dans laquelle se trouve établi un café. Beaucoup de monde était réuni à la porte de ce café pour y prendre l'air.

M. Antoniades descendit de voiture le premier, M. Korkotakis le suivait et présentait la main à sa femme pour descendre, lorsqu'un inconnu s'approcha et déchargea sur le ministre un pistolet chargé de six balles. Le coup frappa au cœur M. Korkotakis, qui expira quelques heures après. L'assassin s'enfuit, fut saisi en chemin, s'échappa de nouveau en menaçant d'un couteau ceux qui l'entouraient, et laissant entre leurs mains un lambeau de ses habits. Enfin l'autorité parvint à se saisir du meurtrier et de deux de ses complices. Ce sont des habitans de la Maina.

On ignore encore la véritable cause de ce crime. Il est naturel qu'on le rattache aux prochaines élections. On conçoit aussi que les Maïnottes ne soient que les instrumens du crime, et que les autorités soient à la recherche de leurs instigateurs.

MORT DE L'AÉRONAUTE GALE.

La nouvelle de la mort de l'aéronaute Gale n'est malheureusement que trop vraie. Voici les détails que donne sur ce funeste évènement le *Courrier de la Gironde* du 11 septembre:

"Parti de Vincennes à six heures un quart, M. Gale, après une heureuse traversée d'une heure environ, est descendu à sept heures un quart dans la commune de Cestas, sur un plateau très étroit. Sept ou huit paysans, occupés aux environs, sont accourus, et ont saisi le ballon, dont l'ancre venait de s'accrocher à un pin. En quelques instants, le ballon s'est reposé doucement sur le sol, et le cheval a été dessanglé. Les jambes du pauvre animal étaient dans un état de catalepsie complète; aussi s'est-il couché dès qu'il a touché la terre, ne pouvant s'y tenir debout. Néanmoins, il s'est bientôt remis sur pied et a commencé à brouter l'herbe, comme si rien n'était. En ce moment, le vent soufflait avec assez de force, et le ballon que les efforts des paysans avaient peine à contenir, était violemment sollicité à remonter dans les airs. Délesté du poids du cheval, qui s'élevait à 300 kil. à peu près, il venait d'acquérir par cet allégement une force ascensionnelle considérable. M. Gale, très vif dans ses mouvements et naturellement fort impatient, commandait des manœuvres qui n'étaient pas toujours bien comprises, par la raison que, parlant anglais, il était impossible aux paysans de l'entendre. L'aéronaute avait quitté sa nacelle, et il était occupé à accrocher certaines cordes de son ballon qui avaient servi à attacher le cheval, quand une manœuvre mal comprise a fait lâcher le câble aux paysans. L'aérostat, devenu libre, s'est élevé rapidement et en ligne presque perpendiculaire; l'ancre, qui était accrochée à un pin, a violemment brisé la branche. En ce moment, l'aéronaute, qui se trouvait debout, ébranlé par le choc, est tombé dans la nacelle. Cette chute, jointe sans doute à une fuite de gaz provoquée par la prodigieuse force ascensionnelle qu'avait alors le ballon, a dû suffoquer l'imprudent voyageur, qui ne s'est pas relevé. Dès cet instant, M. Gale n'a pas été aperçu par les personnes qui suivaient des yeux l'aérostat et dont la conviction était que la nacelle était vide.

"L'aérostat a parcouru environ deux kilomètres et demi dans cette deuxième ascension. Que s'est-il passé durant ce court trajet? C'est ce que l'on ignore. Un paysan de Cestas prétend avoir distingué, au moment où le ballon passait au-dessus d'une pièce de pins, l'aéronaute couché dans sa nacelle, la tête en dehors de la corbeille, tirant la langue, dans l'attitude d'un homme suffoqué. Si le fait est tel, il suffisait alors d'une légère secousse pour faire onduler la nacelle et précipiter le malheureux aéronaute sur le sol. L'ancre qui pendait à l'extrémité d'un long câble pouvait aisément mordre dans quelque massif de pins et imprimer à la nacelle une oscillation qui pouvait la faire chavirer. Il est à présumer qu'il en a été ainsi, et cette supposition est d'autant plus probable que la corbeille était ainsi faite, que le moindre choc pouvait occasionner la chute de M. Gale. En effet, pour monter de cheval dans la nacelle, au moyen de l'échelle de corde, une ouverture deux fois large de la grosseur d'un homme était pratiquée au milieu de la corbeille d'osier, qui avait ainsi la forme d'une couronne. Cette ouverture était environnée d'une espèce de rempart, également en osier, et haut environ de 20 à 25 centimètres. Quand l'aéronaute était assis, il avait le dos dans la nacelle et les pieds pendans à l'ouverture. On conçoit que la moindre secousse pouvait lui faire perdre l'équilibre.

"A huit heures environ, le gendre de M. Lestange trouva, sur la lande appartenant à M. Promis, le panache blanc qui surmontait la tête du cheval, et que l'aéronaute avait placé sur sa casquette au moment de quitter l'animal. Sur cette indication, quelques personnes, et avec elles M. Clifford, se dirigèrent vers le lieu présumé où M. Gale avait dû opérer sa descente, dans la commune de Cestas. Après de longues recherches, le ballon fut retrouvé, vers onze heures du soir, au milieu de la lande, au delà de la Croix d'Hins, encore gonflé à demi. Il ne portait aucune déchirure, et tous les appareils et agrès étaient à leur place. Mais on chercha inutilement l'aéronaute: on n'en trouva point de traces dans la soirée. Après quelques investigations, et comme la nuit était avancée, M. Clifford proposa de dégonfler l'aérostat et de le ramener à Bordeaux, pensant que M. Gale, ne voyant personne dans la lande au moment de sa descente, était allé chercher des aides dans les habitations les plus voisines, et qu'il y passerait la nuit. On alla visiter toutes les maisons sur la lisière de la lande, mais personne n'y avait vu M. Gale. Le lendemain, lundi, les recherches continuèrent avec une plus grande activité; mais elles furent tout aussi infructueuses que la veille.

"Lundi 10, la lettre suivante parvenait au parquet du procureur de la République à Bordeaux:

"Cestas, 10 septembre.

"Monsieur le procureur de la république,

"Au lever du soleil, les paysans de ma propriété de Berault, située dans la commune de Cestas, à droite de la route qui conduit à la Teste, borne No 18, ont trouvé dans une pièce d'ajoncs, et au milieu des fougères, le malheureux aéronaute Gale.

"J'ai l'honneur, etc., PELATQUE."

"En effet, à la pointe du jour, un habitant du pays ayant mené paître ses vaches, s'aperçut qu'un de ses animaux s'était enfoncé dans un fourré de fougères, et y flairait assez bruyamment un corps inerte; le pasteur s'approcha, et reconnut un homme, il le crut endormi et l'appela. Il s'approcha alors, et fut saisi d'horreur à la vue qui s'offrit à lui. Le cadavre de l'infortuné aéronaute était méconnaissable; il était couché sur la face, les bras brisés et ployés sous la poitrine; le ventre était enfoncé, les hanches désossées, et les jambes fracturées en plusieurs endroits; la tête surtout n'avait rien d'humain: elle avait été à moitié dévorée par des chiens ou par des bêtes fauves. Le cadavre gisait à deux kilomètres environ du lieu où était tombé le ballon.

"Aussitôt, avis de cette catastrophe a été donné aux autorités de la commune qui se sont transportées sur les lieux, et ont dressé procès verbal. A huit heures, hier soir, les restes du malheureux aéronaute ont été déposés à Vincennes, pour recevoir aujourd'hui les honneurs de la sépulture, selon les rites du culte protestant, auquel il appartenait."

"M. George Gale, lieutenant de la marine royale d'Angleterre, était âgé de quarante-deux à quarante-quatre ans, il était né à Londres. Il laisse dans l'abandon et le besoin une veuve et neuf enfans qui vivaient du produit de son industrie. M. Gale n'était point possesseur du ballon le *Royal Cremorne*, qui appartient à un Anglais qui le suivait dans ses voyages.

Nous puisons dans un autre journal les détails suivans:

—L'aéronaute qui vient de périr si malheureusement à Bordeaux, le lieutenant Charles Gale, avait mené une existence assez aventureuse. Né à Londres, il se voua d'abord à l'art dramatique, et joua les premiers rôles sur quelques-uns des plus petits théâtres de Cobourg, d'Astley et de Surrey. Il entra dans la marine le 14 février 1806, en qualité de volontaire de première classe. Il fit ses premières armes à bord du *Mars*, vaisseau de 74; mais ses nombreuses croisières ne le firent pas renoncer au théâtre, auquel il consacra longtemps ses loisirs, [illegible] de service. Il reçut sa commission le 21 janvier 1824. Quelques années après, on le voit revenir à ses premières inclinations, et suivre l'écuyer Ducrow en Amérique. En 1831, [illegible] remplissait le rôle de *Mazeppa*, dans le mélodrame de ce nom, au théâtre Bowery, de New-York. La pièce eut deux cents représentations, et rapporta à Gale une somme considérable.

Gale se lia à Newgate avec une troupe de [illegible] Indiens, dont il adopta pendant quelque temps le costume et les habitudes, si complètement, qu'on le prenait souvent pour un des leurs. Il revint en Angleterre avec eux et la troupe se montra avec succès au théâtre de Victoria. Le chef, Ma Caust, attira la foule en enlevant d'un coup de carabine une balle sur la tête d'un enfant. [illegible] Charles Gale, [illegible] au duc de Sussex. Le lieutenant obtint pour lui-même, par l'entremise de ce puissant protecteur, le 12 juillet 1840, le commandement d'une station sur les côtes septentrionales de l'Irlande.

Gale y avait passé sept ans, quand l'envie lui vint de solliciter un poste plus important et moins éloigné de Londres. Ayant vu ses espérances déçues, il refusa de retourner en Irlande, et contracta un engagement avec M. Hunt, directeur du théâtre de la Cité, [illegible] 1848, à la taverne de Rosemary Branch.

Dans la périlleuse profession qu'il avait embrassée en dernier lieu, Charles Gale se distingua par son intrépidité, et il a causé plus d'une fois aux spectateurs de poignantes émotions. Il laisse huit enfans, dont cinq encore en bas âge, [illegible] dans toute l'Angleterre. Les directeurs du jardin de Cremorne et du Vauxhall annoncent déjà des représentations au bénéfice des orphelins.

Le lieutenant Gale était dans sa cinquantième année.

Décédé hier après-midi, à deux heures moins un quart, JEAN DAVID LAIZER, à l'âge de 77 ans, ancien membre de l'Etoile Polaire et vétéran de 1814-15. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de MM. Sambola et Destrac, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à onze heures. Son corps est exposé à la chapelle [illegible]. Ses frères maçons et ses camarades d'armes sont particulièrement invités.

Décédée hier à 4 1/2 heures du soir, HENRIETTE GENTILLY. Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi funèbre partira de la rue Hôpital, entre St-Claude et Remparts.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

LUNDI SOIR, 14 OCTOBRE 1850.

Le marché au coton a été moins ferme aujourd'hui. Les ventes ont été de 1,200 balles et les prix n'ont pas baissé d'une manière appréciable.

Il s'est fait peu de choses en sucre et mélasse.

La farine a été active, 3,000 barils ont changé de mains [illegible] St Louis, $1 30 à $1 40 marques extras, $1 75 à 5 35. Le stock du maïs est faible, les ventes se font de 65 à 68 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié.

Le whiskey vaut 26c, [illegible] le gallon pour le rectifié.

Le change est le même.

Il ne s'est fait rien en fret.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Kentucky, Gibbs, pr Boston.
Kealo, Stevens, pr Havre.
Goëlette Chipola, Cordeon, pr Apalachicola.
Desdemona, Chatten, pr Charleston.

—ARRIVÉS HIER.—

Steamship Yacht, Thompson, de Brazos Santiago.
Brick Fornax, Wilson, de Marseille.

—STEAMBOATS.—

Montgomery, Estes, de Princeton.
Gen. Worth, Briggs, de Vicksburg.
Fashion, Martin, de Balise.
Mary Foley, Dalferes, de Donaldsonville.
Lexington, Mather, de Louisville.
Concordia, Prout, de Memphis.

Chargement du brick Fornax, venant de Marseille.

104 caisses absynthe, R Cabuzac—20 caisses verre, J. Aicard—2 balles couvertes de laine, Schmidt & Co—90 barriques vins, A Lanfear—30 P Longis—16 paniers cruches vides, V Aicard—175 caisses cornichons, M Garcia & Co—2 caisses do 2 do eau de fleurs d'oranges, 1 do huile d'olives, B. Castillon—100 barriques vin, 325 caisses do, 30 do câpres, 51 do olives, 75 do liqueurs, 60 paniers bouteilles vides, D Lanata—20 balles couvertes, H Dagour et Riffard—25 barriques vin, A Girod—1 malle marchandises, J R Chaviteau—137 caisses eau de fleurs d'oranges, 150 do savon, 70 do cornichons, 50 do vin, 100 do souffre, 50 barriques vin, 130 paniers huile d'olives, 44 do bouteilles vides, à ordre.

PORTS ÉTRANGERS.

Bordeaux, 17 septembre—En chargement pour la Nouvelle Orléans, navire Blonde, Labrouche, devant toucher à la Martinique; parti le 14, navire Oceana, Stephenson, pour la N. Orléans; 17, navire Carl Emma, Holtz, do, parti de Royan, 12 Arendal, Nouvelle Orléans; 15 Mobile, Barkley, do.

Havre, 17 septembre—Parti, navire Arcadia, pr la N. Orléans.

Liverpool, 13 septembre—Arrivés, Lady Franklin, Yeaton, N. Orléans; 16, Joseph Badger, do; Entré pour chargement, 18 Alexander-Grant, Alexander, do 14, C Saunders, Spence, do 16, Haughton, Doane, do Jas Pennell, Fullerton, do Sarah et Louisa, McLellan, do Miltiades, Kerr; do. Parti le 10 septembre—Thomas Pratt, Church, do parti le 13, Charles Chaloner, Thompson, do Letitia-Heyll, McWha, do Ocean Star, Williams, do.

Stockholm, 7 septembre—arrivé, Oregon, Ford, N. Orléans.

Trieste, 19 septembre—arrivé, United States, Robinson, N. Orléans.

New port, 18 septembre—parti, Pacific, Sowyer, N. Orléans

New York, 5 octobre—arrivé, navire Vicksburg, Berry, N. Orléans.

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO. Rue St.-Charles, No. 92. 4sept—1an.

Portefeuille trouvé.

IL a été trouvé, il y a huit ou dix jours, un portefeuille en maroquin jaune, contenant des valeurs. Le propriétaire peut le réclamer chez MR. COUDEAU, Tailleur, [illegible] rue Bourbon. 11 oct—3f

A VENDRE en débarquement du navire Ellis, de Bordeaux,
50 caisses fromage Tête de Maure,
27 barils vin blanc Barsac,
18 barils vinaigre,
Par DUBUCH FRERES,
11 oct 77, St Louis, entre Royale et Bourbon.

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVÉE.

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires aura lieu le lundi, 4 novembre, à 4 heures, au bureau de la Compagnie. F. J. FORSTALL, Secrétaire. 15oct—4

L'ACADÉMIE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS a été transférée au No. 17, rue Dauphine.

LES cours professés dans cette institution renferment toutes les branches d'une bonne éducation anglaise, telles que: Mathématiques, langues anciennes et modernes, tenue des livres et éloquence. Cette institution offre d'immenses avantages aux créoles et aux étrangers. La langue anglaise leur sera rendue si facile par l'analyse du son que leurs voix accoutumées par degrés aux sons élémentaires, à l'accentuation et inflexions de chaque mot donneront aux élèves non seulement une prononciation correcte et mélodique, mais donneront aussi à chaque phrase l'élocution qui lui est propre. Les personnes qui auraient quelques doutes à ce sujet sont invitées à assister à une classe composée de jeunes Français, Créoles, Espagnols et Allemands, qui prononcent maintenant l'anglais comme si cette langue était celle de leur pays.

N. B. Des classes de langues étrangères viennent d'être établies, pour les Messieurs, de 7 à 9 heures du soir. Les prix sont modérés. 15oct

Le DUCOURNAU, No. 130, encoignure des rues Chartres et St-Louis,

PRÉVIENT les marchands de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES qu'il vendra aux plus bas prix du marché.

Articles pour Tailleurs.

Directe importation de draps français, casimirs, mérinos, serge, devants de gilets soie et cachemire, haute nouveauté, soie à coudre, boutons, cravattes, &c, &c. 15oct—6f

LA société existant autrefois sous la raison de MITCHEL & MAHSENDORFF est dissoute ce jour par expiration. Les deux associés auront droit à la signature pour la liquidation seulement. JOSEPH MITCHEL, FERDINAND MAHSENDORFF.

Le soussigné continuera le même genre d'affaires pour son propre compte. 15 oct JOSEPH MITCHEL.

REÇU par le navire Beatrice, du Havre,
4 caisses chapeaux de soie,
2 do parfumeries,
3 do rubans satin uni No 1 1/2 à 12,
2 do do do façonné No 9 à 12,
2 do do taffetas do No 9 à 12,
2 do gaze, 1 do velours No 1 à 12,
2 do manteaux, mantelets, écharpes en soie et en laine,
3 do mérinos, 2 do galons fil,
3 do ombrelles, 2 do bretelles,
5 do boutons, boucles, peignes et brosses
2 do porte monnaie,
2 do cravattes soie pour hommes,
2 do bas pour femmes,
1 do bas pour hommes,
2 do mouchoirs madras,
2 do indienne rouge unie, pour meubles,
2 do cartes à jouer,
2 do cuirs maroquins, et à vendre par J LEVOIS,
15 oct No 47 rue Chartres

CIMENT—500 barils ciment hydraulique de Rosendale, en déchargement à vendre par THOMAS BLOIS, 15 oct 91 rue des Magasins

CHAUX DE THOMASTON—1,000 barils chaux fraîche, de Thomaston, en déchargement et en magasin, à vendre par THOMAS BLOIS, 15 oct 91, rue des Magasins

CHAUX À SUCRE—650 barils chaux pour la fabrication du sucre, des meilleures marques, et en déchargement, à vendre par THOMAS BLOIS, 15oct 91, rue des Magasins.

CHAUX DE STE GENEVIÈVE.—300 barils chaux de Ste-Geneviève, à vendre par THOMAS BLOIS, 15oct 91, rue des Magasins

PETITS POIS—200 boîtes petits pois, 200 demi do, de la nouvelle récolte à vendre par FERRON FRERES, 15 oct Encoignure Royale et Douane.

SANGSUES—2 caisses venant d'arriver, à vendre par FCO. DE FUENTES, 15oct 21, Vieille Levée.

VIN ROUGE et blanc en caisses et barriques—120 barriques vin rouge différentes marques, 120 barils vin blanc, 50 demi-barriques vin rouge, 50 do do, 1000 caisses vin blanc et rouge, à vendre par FCO. DE FUENTES, 15oct 21, Vieille Levée.

CERISES à l'eau de vie—100 caisses venant d'arriver, à vendre par FCO. DE FUENTES, 15oct 21, Vieille Levée.

COGNAC La Rochelle—20 pipes cognac la Rochelle, [illegible] marques, en quarts et en huitièmes de pipes, [illegible] preuves, à vendre par FCO. DE FUENTES, 15oct 22, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment des meilleures marques et des premières fabriques de cigares de la Havane, à vendre par FCO. DE FUENTES, 15oct 22, Vieille Levée

CAFÉ JAVA—15 sacs café Java, reçus et à vendre par BERNARD TURPIN, 15oct—3f No 90, Vieille Levée.

SAVON de Marseille—400 caisses savon de Marseille, marbré rouge, à vendre par BERNARD TURPIN, 15oct—3f No 90, Vieille Levée.

CARABINES de Colt à 6 coups—24 carabines de Colt à 6 coups, [illegible] BERNARD TURPIN, 15oct—3f No 90, Vieille Levée.

Par le vapeur Ohio—Marchandises à la dernière mode récemment reçues par C. M. SIMPSON. 50 RUE CANAL.

CET établissement a été agrandi afin de recevoir un grand assortiment de marchandises supérieures à aucune de cette ville en variété et qualités, qui seront choisies par le propriétaire lui-même; elles seront de la dernière importation et du style le plus recherché.

Les prix pourront satisfaire les acheteurs les plus exigeants.

Le premier arrivage de ses modes sont: Visites, Mantelets, à la dernière mode en soie noire, soie noire, Camelion, et satin turc, moirée, noire et unie, poult de soie, noir et couleur, mérinos français de toutes les couleurs, drap de Castille pour deuil, Mérinos anglais et Paramatas, alpacas et Orléans.

Un grand assortiment de fournitures, telles que galons en soie française, de Florentine et boutons en soie, et un assortiment complet de franges. 10oct

VIENT d'être ouvert et pour vendre par pièce au prix de Boston—Un grand assortiment de coton de toute largeur et des meilleures manufactures du Nord, chez C. M. SIMPSON, 11 oct—10 50, rue du Canal.

Pour la Toussaint.

COURONNES ET BOUQUETS d'immortelles, FLEURS ET GUIRLANDES de roses blanches à feuilles d'argent et autres, en débarquement du navire BEATRICE du HAVRE, et à vendre au THREAD & NEEDLE STORE, 5 oct—1a 53, rue de Chartres

J. FAIVRE, Facteur de Pianos, breveté à Paris, pour le système en fer.

A l'honneur d'informer ses clients et les amateurs de Pianos en général, qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick et Magnolia, un bel assortiment de Pianos Picolos, cordes demi-obliques, système en fer complet, dont l'usage est déjà si apprécié.

Il profite de cette circonstance pour rappeler au public qu'il a toujours en main des Pianos Picolos et à queue de Pleyel et d'Erard, qu'il vendra à bas prix, pour s'en défaire.

Il donne en outre avis, que l'accroissement de sa clientèle augmentant chaque jour, il se trouve obligé de prendre un local plus vaste, et qu'à partir du 1er novembre prochain, il transportera son magasin au numéro 56, rue Royale, entre Bienville et Douane. 10oct

SUCRE EN MORCEAUX—40 barils sucre en morceaux, qualité supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN, 10oct—3f No 90, Vieille Levée.

CAFÉ DE JAVA—20 sacs café de Java, première qualité, à vendre par BERNARD TURPIN, 10oct—3f No 90, Vieille Levée.

EAU DE VIE d'Alexandre Seignette—40 demi pipes, 50 quarts do 4me preuve eau-de-vie de A. Seignette, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 9 oct 36, rue de Chartres, au premier

VINS DE CHOIX—Les soussignés reçoivent des vins de choix, tels que Vin de Porto, de Sandeman, 4 quartauts, vin de Madère, vieux, London particular, de Blackburn, 2 quartauts et 4 octaves. Xérès pâle de Fernardia, 2 quartauts et 4 octaves.

Ces vins sont garantis et de la meilleure qualité. LOISON & SILVESTRE, 8oct 36, Chartres, au Premier.

EAU DE VIE DE LA ROCHELLE—35 demi pipes, 25 quarts eau de vie de la Rochelle et Cognac, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 9oct 36, Chartres, au Premier.

COUVERTS GALVANISÉS—Les soussignés ont toujours en magasin un assortiment de couverts galvanisés, petites cuillers, &c, de la fabrique de C. Christofle & Co, à Paris. LOISON & SILVESTRE, 9oct 36, Chartres, au Premier.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS.—300 caisses en débarquement des navires Manchester, Cordelia et Josephine, à vendre par G. W. DUNBAR, 7 oct 3, rue des Magasins

Demande de nègres de champ.

LE soussigné ayant besoin d'une quinzaine de bons nègres pour faire la roulaison sur une habitation dans la paroisse Iberville, sur le fleuve, prie la personne qui pourrait les lui procurer de se présenter immédiatement à son bureau, No 8, rue St-Louis, entre Chartres et Levée. 9oct—6 R. BRUGIER.

Dissolution de Société.

LA SOCIÉTÉ existant sous la raison de commerce ANTOINE CAVELIER & CO, demeure dissoute de ce jour par suite du consentement unanime des parties intéressées.

M. Gustave Pokee demeure seul chargé de l'administration et liquidation des intérêts pendants de la dite société, et il prie les personnes à qui elle pourrait devoir de leur présenter leurs réclamations dans le plus bref délai au No 10, rue Bienville, de midi à 2 heures.

Nlle-Orléans, 4 octobre 1850. ANTOINE CAVELIER, LEON GIRARD, GUSTAVE POKEE. 5 oct—10t

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la goëlette SUSAN-EMMA, sont priées de les présenter à C H NOBLE, 4 oct—10f No 9, Nouveau Bassin

EN débarquement du brick Ellis, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné, 56 barriques vin rouge, 60 caisses fruits à l'eau de vie. G. M. LUCAS, 8oct 35, Bienville

A VENDRE—En débarquement du brick goëlette Ella, venant de Bordeaux—24 barriques vin St Julien; 40 do do do; 16 do do blanc Haut Sauternes; 100 barils vin do do do. M. DUDOUYT, 13, Toulouse.

A VENDRE—En débarquement du navire Columbia, venant de Marseille: 100 caisses eau de fleurs d'oranges grand modèle; 10 octagones do do; 50 caisses Kirschwasser, Imperial, Brunston &c. M. DUDOUYT, 7 oct 13, rue Toulouse

VICTOR, No. 15, RUE SAINT-CHARLES, Importeur de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines.

A L'HONNEUR de prévenir ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir par les navires Brunswick, Magnolia et Beatrice, et qu'il attend par Charlemagne et Old England, du Havre, par Mediator et E. Perkins de New-York, une grande variété d'articles de fantaisie et d'objets de toilettes pour hommes, formant son assortiment d'automne et d'hiver, se composant de

Cravattes haute nouveauté, cravattes satin brochées, do taffetas [illegible] pour soirées, do Birmingham, chaussettes coton blanc et écru, do rayées, do [illegible] de cachemire, do soie, foulards et mouchoirs de toile, mouchoirs batiste, do vignettes de toutes qualités, bretelles riches et ordinaires, chemises toile, do toile et coton, chemises de peau, coton, do laine, do soie, pantalons et caleçons coton, do tricot, do laine, do soie, gants soie, gants fil d'Ecosse

200 douzaines gants vrai Jouvin.

Cols de chemise toile, idem en coton, chaînes de montre, &c.

Il vient aussi de recevoir un complet assortiment de parapluies coton, do taffetas cuit noirs, verts et bleus, de 30, 32, 34 et 36 pouces, cannes armées et non armées dans tous les prix, poignards, porte monnaies, trousses de toilette pour hommes (articles des plus complets) nécessaires pour dames, boîtes à odeurs, caves à liqueur, bourses, jarretières, &c.

Ses porcelaines se composent de toutes les variétés, de boîtes à poudre, vide-poches, pots à pommade décorés, boîtes à savon, flacons, vases, porte cure-dents et porte cigares. Il a en magasin un joli choix de pendules, sujets bronze, qu'il recommande à l'attention des acheteurs.

Il détaille en ce moment une douzaine de jolies voitures d'enfants.

Son stock de parfumerie est complètement renouvelé en articles d'importation directe, assurant à ses clients l'usage d'une marchandise parfaitement fraîche et d'une qualité supérieure. Il se compose comme par le passé des produits des manufactures Montpelas, Mailly, Maugerst, Violet, Guerlain et Lubin, de Paris.

Tous ces articles choisis par son associé à qui un séjour continuel en France a permis d'acheter aux conditions les plus favorables, sont offerts à des prix excessivement réduits. V. se flatte que le public voudra bien venir s'en assurer par lui même

Messieurs les coiffeurs trouveront toujours chez lui tant en cheveux qu'en fournitures de leur partie, un assortiment complet et à des prix aussi doux que possible.

En débarquement du navire Magnolia, cinq caisses chapeaux de soie superfins dans le dernier style offerts en vente en gros à des conditions libérales.

P. S.—Son salon pour la coupe des cheveux est desservi par les meilleurs ouvriers. On y travaille le postiche dans toutes ses branches. 11 oct

HAUTE NOUVEAUTÉ.

Manteaux, Mantelets, Pardessus, etc.

LES soussignés viennent d'ouvrir un choix tout à fait remarquable de confection de bon goût dont la variété surpasse tout ce qui a été importé jusqu'à présent, savoir: Manteaux velours de soie brodé, genre [illegible], Do mousquetaire, Dito garnis de cygne, Do do fourrure, Drap cachemire brodé arabesque, Do garni fourrure, Satin uni couleur, genre hongrois. Paletots vénitiens, Do Moldaves revers brodés. Sortie de bal. Cachemire blanc, rose, bleu et vert, garnis de cygne. Mantelets, Gros d'Afrique, Satin, Taffetas, etc, tout de coupe nouvelle et élégante. Basquines, Armure grenée à Cafés, Pompadour, Prophète, Rachel, etc.

F. & E. KEILLY & Co, 7 oct Encoignure Royale et Canal

MAISON FRANÇAISE.

Encoignure Canal et Bourbon.

L'IMMENSE succès obtenu l'année dernière par la maison du soussigné, l'a obligé à multiplier ses efforts afin de mériter la continuation de la bienveillance du patronage dont il est honoré. Il est fier de dire que son assortiment de nouveautés, confections pour dames, surpasse en nombre et en beauté, tout ce qu'il a été importé jusqu'à ce jour à la Nouvelle Orléans. Non seulement, les manteaux en cachemire uni, brodé et de toutes couleurs sont en grand nombre, mais il y en a une quantité considérable, de tout ce que la Fashion parisienne a pu produire de plus gracieux en manteaux, mantelets, pardessus, dans toutes les étoffes. [illegible] JENNY LIND. Jamais l'élégance de la coupe, l'harmonie des ornements ne s'étaient trouvées aussi heureuses. [illegible] A cette exposition est joint un grand assortiment de robes en soie et laines, tels que soieries brochées, écossaises, unies blanches et noires, gros d'Orléans, damas royal, Pompadour, [illegible] robes de toutes couleurs, chinés, imprimés pour robes, [illegible] Chine, Californie, foulard pour robes, cachemires en pièces, les châles, écharpes en dentelle, tulle, [illegible] grand choix de cols et pèlerines, [illegible] dentelle de fil, Valenciennes, guirlandes diverses, rubans, [illegible]

R. D. FANIS. 10 oct 104 rue du Canal, encoignure Bourbon.

Nouveau magasin de marchandises sèches, situé à l'encoignure Bourbon et St-Pierre.

M. P. BARRE a l'honneur d'annoncer aux dames de la Première Municipalité, qu'il fera l'ouverture de son nouveau magasin lundi, 14 octobre 1850. Les personnes qui voudront bien visiter ce nouvel établissement trouveront un assortiment complet de marchandises sèches et à des prix bien inférieurs à ceux qu'elles payent dans les autres magasins. Ayant reçu une grande quantité de marchandises de modes, M. Barre offre à ses nouvelles clientes [illegible]. Le magasin est situé à l'encoignure des rues Bourbon et St Pierre. 14 oct—7 P. BARRE.

Zinc—Cuivre—Ferblanc.

L. F. DELAMARE, rue de la Douane, entre Bourbon et Royale

ENTREPREND travaux de zinc, plomb, cuivre, ferblanc et tôle. Objets de fabrication, de commode supérieure à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, ustensiles de ménage, [illegible] bains, lavabos, etc.

Travaux de bâtimens en zinc, corniches, ventilateurs, chassis, dalles, tuyaux.

Couvertures en zinc, garanties vingt ans sans réparations. 14 oct—a

A vendre pour cause de départ.

PLUSIEURS bons domestiques de maison, au nombre desquels se trouve la famille d'une négresse âgée de 35 ans, avec ses six enfans âgés de 18 ans à six mois. Ces esclaves sont vendus pour cause de départ seulement et sont des domestiques de confiance.

3o—Un joli mobilier convenable pour une petite famille, comprenant un service d'argenterie.

3o—Une quantité d'arbustes et de fleurs partie en pots et en terre.

Le tout sera vendu en bloc ou par portion. S'adresser à l'encoignure des rues Conti et Remparts, du côté de la Chapelle. 14 oct—2fpe jusq 31

HABILLEMENS D'ENFANS. 36, rue de Chartres.

Lagay et Lecanu, Reçu par le MAGNOLIA et le BEATRICE, du Havre.

A VENDRE à des prix fort modérés, l'assortiment le plus varié qu'il y ait à la Nouvelle Orléans, d'habillemens d'enfans de tout âge—Haute nouveauté.—Consistant en

Vestes algériennes, cracoviennes velours moucheté
Do do drap uni, et chamarré,
Do cracoviennes, bretonnes, basquettes avec gilets,
Do basquines, haute nouveauté, cols à revers,
Do mousquetaires velours moucheté à schall,
Do do drap chamarré, cols droits, etc.,
Blouses pour enfants de 2 à 5 ans, en satin de Chine, basquines, drap chamarré, mérinos uni, orientales et écossaises, etc., etc.
Manteaux drap avec pèlerines,
Do Monte Christo, haute nouveauté, en drap uni et chamarré—extra.
[illegible] drap double laine ouaté—nouveau,
Paletots et pardessus, nouveau genre,
Pantalons satin laine fantaisie, haute nouveauté,
Gilets soie, satin, mérinos, draps, etc.,
Chemises petits plis extra—cols, cravates,
Gants, chaussettes, foulards, bretelles, caleçons,
Chemises de peau, etc., etc.

Par le steamer OHIO, de New-York
Boy's Round Jackets, nouvelle mode,
Blankets coats pour college,
Pantalons et gilets bon marché,
Redingotes et Cerro-Gordos,
Office coats et bretonnes,
Manteaux et paletots,
Pardessus et sacs drap couleur,
Coatees et tweed sacs, etc,

LAGAY & LECANU, 9oct 36, rue de Chartres, près Douane.

GIQUEL ET JAMISON No 6, RUE DE CHARTRES, Au 1er Novembre No 18, rue de Chartres.

REÇOIVENT par le steamer Ohio, Beatrice, Memphis et autres navires de France et de New-York, la balance de leur assortiment d'automne et d'hiver, consistant en

Soieries et Cachemires,
Soieries glacées changeantes,
Moire blanche, rose, bleue, noire, etc
Gros d'Orléans, Pompadour etc.
Soieries brodées et brochées,
Satin la Reine, idem de toutes les couleurs
Foulards pour robes,
Soie noire, uni, à raies et à carreaux,
Soie noire, brodée et brochée,
Mérinos et cachemires unis de toutes couleurs;
Cachemires brodés pour robes,
Cachemirettes unies pour robes,
Alpaca, bombazines, étamines,
Mousseline de laine de toutes les couleurs,
Barèges unis, de toutes les couleurs
Dentelles, tulles, valenciennes
Cols et pèlerines brodés,
Robes brodées, blanches,
Mouchoirs de batiste à ourlets, à rivières;
[illegible], brodés avec et sans valenciennes;
Aussi avec vignettes en couleur.
Eventails ordinaires et très riches.

Bandes brodées, festons et entredeux en jaconat et mousseline suisse, mousselines brodées, damassés, etc. pour rideaux, damassés laine et soie, laine et coton, laine, coton de toutes les couleurs, indiennes à meubles, casimirs et cotonnades pour enfans, couvertures de laine, molleton, courtepointes blanches et couleurs, mousseline brodée, couleur pour rideaux, indiennes française, anglaise et américaine, cotonnades, linens, kerseys, denims, ginga, [illegible], coton blanc et écru 3/4 à 12/4, toile à drap de 9/4 à 12/4, toile d'Irlande, platilles, bretagnes, ouvrés et damassés, services de tables, casimirs, bretelles, [illegible] coton pour hommes et pour dames, etc., et infinité d'autres articles trop longs à détailler, qu'ils invitent leurs amis et le public à venir visiter. 12 oct

F. FRYER, Rue Royale, Encoignure Bienville. EN VENTE.

Par les navires Orlando et Brunswick, du Havre: [illegible]

DREE, Chapelier, 57, Exchange Alley, [illegible] CHAPEAUX DE TOUS GENRES SUR ORDRE.

M. DREE a l'honneur de prévenir le public et sa clientèle, que son seul magasin est maintenant à Exchange-Alley, 57, près de la Bourse, et n'a aucune succursale. 18sept—1m

Salle du Globe. Encoignure des rues St Pierre et St Claude Près du Vieux Bassin.

LE public est prévenu que l'ouverture de cette SALLE aura lieu le [illegible] octobre, et qu'il y aura BAL [illegible] dater de ce jour jusqu'à la [illegible] des amusemens.

Les jours de bal seront annoncés d'avance, par des affiches posées aux lieux publics.

Il y aura un bel orchestre dirigé par [illegible]; les valses, les polkas et les [illegible] les plus modernes seront exécutées.

Près de la salle de bal se trouvent un SALON [illegible] RESTAURANT.

Un officier [illegible] de police désignés par le Recorder maintiendront le bon ordre du bal.

Les port d'armes sont strictement défendus. S. VIGNOLA, Propriétaire. A. WHITLOCK, Directeur. 12 oct

A LOUER, Une maison à deux étages, située rue Condé, entre Hôpital et Quartier. Possession sera donnée le 1er novembre. Pour plus amples informations, s'adresser à DOMINIQUE LANATA, 14 oct [illegible]

A LOUER, La belle résidence située au [illegible] de MM. Rillieux & Rigaud, [illegible] de M. D. B. Macarty, elle se compose de huit chambres à feu, pour maîtres, [illegible] de domestiques, chambre à laver et à repasser, écurie, remise, etc. S'adresser à D. B. MACARTY 14 oct 288 rue Bourbon

A LOUER. Une maison basse en briques, No 142 rue St Philippe, entre Bourbon et Dauphine, contenant quatre appartements, cuisine derrière, cabinet et cave, une fort belle cour, hydrant, etc. On en donnera possession le 1er novembre prochain. S'adresser à FABIO GELPI No 131, Vieille Levée, 14 oct vis à vis le marché aux légumes

A LOUER—Possession sera donnée le 1er novembre prochain. La maison en briques à trois étages No 41 rue Marigny, entre les rues de la Levée et de la Victoire. Cette vaste maison est pourvue d'une citerne et de l'hydrant des waterworks elle est en bon état et sera louée à des conditions avantageuses. S'adresser à LEOPOLD JEANNET & Co, 14 oct 22 rue St Louis

Bureau du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Carrollton. Nlle Orléans, 11 octobre 1850.

L'HOTEL CARROLLTON A LOUER.

Des propositions seront reçues pour prendre à bail cet établissement, [illegible] On admettra les propositions jusqu'au 21 courant. Pour plus amples informations s'adresser à ce bureau CHARLES [illegible] Secrétaire 12 oct—10

A LOUER—Deux belles maisons hautes en briques ayant toutes les convenances pour familles, portant les Nos 137 et 139, rue [illegible], encoignure Hôpital. Possession en sera donnée le 1er octobre prochain. Pour les conditions s'adresser à Laborde et Xiques, No 3, rue Front entre Canal et Crossman.

A LOUER—Possession pourra être donnée le 1er novembre prochain. Deux maisons de résidence particulière, à trois étages, rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé troisième municipalité.

Aussi—Le magasin No 47 rue des Magasins [illegible] S'adresser à EDWARD BARN [illegible] 21 rue Conti

A LOUER—Un de trois magasins [illegible] vis à vis le Théâtre des Variétés [illegible] Ce magasin est convenable pour [illegible] d'huîtres. Il sera prêt vers le 15 octobre prochain.

Les personnes qui désirent louer le dit magasin sont invitées à se présenter de suite, afin de faire les altérations qui seraient convenables [illegible] Le prix du loyer sera raisonnable pour un bon locataire. S'adresser à EDWARD SHOFF, 30 sep—1f 27, rue Conti

AUGUSTE BRUSLÉ informe ses pratiques et le public qu'il a transporté son magasin [illegible] de Chartres au numéro 30 rue de la Douane, où il offre les articles suivants, à des prix très modérés.

Livres blancs de toute dimension, pleine et demi-reliure.

Papiers de toutes qualités, français, anglais et de toute grandeur.

Papiers Seward, rouge et bleu; Cartes à jouer, américaines, françaises et allemandes; Papier à enveloppe de toutes couleurs; Enveloppes de toutes espèces; Papier à [illegible] et à imprimer; Encre noire et bleue; Encre de Chine; Encre rouge et carmin supérieur; Encre à copier; Boîtes de mathématiques; Jeux d'échecs [illegible]; [illegible]

Presses à copier de toute grandeur, [illegible] checks de Banque, billets à payer, traites, connaissements, lettres de Banque [illegible]

Manufacture et reliure de toutes espèces de livres blancs.

Impressions de tous genres à bas prix. Nlle Orléans, 2 octobre 1850 3oct—15f AUG. BRUSLÉ.

Chassaniol et Boulenger, Encoignure Chartres et Conti.

PRÉVIENNENT les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont reçu par le navire Brunswick, du Havre, un grand assortiment d'articles de [illegible] de parfumerie, mercerie, quincaillerie, etc. &c. &c.

Aussi qu'un beau choix de peignes [illegible] en écaille fondue, buffle et imitation. Rasoirs [illegible] de toutes genres, chaînes de gilet, clefs de montres en acier, fusils à deux coups, capsules, cartes à jouer, papier à lettre et écolier etc. etc.

N. B. Ils ont toujours en magasin les articles de New-York et d'Allemagne. 17sept—a Nlle-Orléans, le 12 septembre 1850

Papiers Peints. VOR HEBERT 149, Rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les navires Orlando, Magnolia et Beatrice, du Havre, Un grand assortiment de papiers peints qu'il vendra et qu'il offre en vente à 10, 15, 20, 25 centimes rouleau, et au-dessus. 5oct—10

Papiers Peints.

DELCROIX, 106, rue de Chartres

REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS, qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits.

On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de nouveau en ce genre, papiers communs, petit satin, papier glacé, doré, &c, bordures ordinaires et riches, veloutés, paysages, [illegible] devants de cheminées, [illegible] &c.

THOMAS C. PAYAN & Co., 10, RUE DU CANAL, 10, Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.

MANUFACTURE LITTELL & PAYAN, 311, [illegible] Newark, N. J. 24avril—1an

BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS et CHAPEAUX—1,750 caisses en magasin et en déchargement du navire Manchester, May Flower et Cordelia, comprenant un assortiment complet des marchandises ci-dessus.

AUSSI—100 caisses bottes californiennes à vendre à bas prix, par FROST & Co., 11oct 10, rue des Magasins

A VENDRE. UNE PHARMACIE bien achalandée. S'adresser à F. A. Bertrand, encoignure Bienville et Royale. 10oct

FROMAGE DE GRUYÈRE.—30 meules fromage de Gruyère, article supérieur, à vendre par O. VALETON & CO. 10oct 25, rue Tchoupitoulas

FROMAGE TETES DE MAURES.—30 caisses de 12 fromages, têtes de maures, en débarquement du brick Ellis, à vendre par O. VALETON & Co, 10oct 25, rue Tchoupitoulas

SARDINES À L'HUILE—1000 demi boîtes sardines; 500 quarts do do, de la nouvelle pêche en débarquement du brick Ellis, à vendre par O. VALETON & CO, 10oct 25, rue Tchoupitoulas

Changement de domicile. J. M. CABALLERO, a transporté son [illegible] du No 32, Vieille Levée, au No 36, de la même rue, entre celles de la Douane et Bienville. 14 oct

FRUITS A L'EAU DE VIE—50 caisses assorties de pêches, prunes, poires et abricots, en débarquement du brick Ellis, de Bordeaux, [illegible] par J. B. REKFIN, 14 oct—3 No 9, rue Conti

EN débarquement du brick Ellis de Bordeaux 100 barriques vin rouge Montferrand, à vendre par F. ROUMIEU, 10 oct 20, rue St Louis

A VENDRE, Une belle tannerie située à Plaquemines, paroisse Iberville

CET établissement avantageusement situé entre les limites de la corporation et à trois arpens du Bayou Plaquemine, à peu près vis à vis du fleuve, [illegible] la rue la plus fréquentée de l'endroit, est très vaste et très commode; il est muni d'un excellent moulin à écorce qui, avec un seul cheval peut en moudre une corde par jour. Tout y est prêt pour commencer à travailler, il y a environ vingt cordes d'écorces, [illegible]

[illegible] 1 oct—a [illegible] J. Bte. [illegible]